

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 31 JANVIER 2019 A 20H30 A LA SALLE POLYVALENTE DE NEUVILLE LES DAMES

Nombre de membres en exercice : 60

Nombre de membres présents : 51

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 58

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DEFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Didier	MUNERET	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX

Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Guy	MONTRADE	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Jean-Marie	CHENOT	Pouvoir à M. Cyrille CHAFFARD
Dominique	PETRONE	Pouvoir à M. Michel GIRER
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. François MARECHAL
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme Martine MOREL PIRON
Gérard	BRANCHY	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Sarah	GROSBUIS	Excusée
Carmen	MÉNA	Excusée

I- DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Il est procédé, conformément aux articles L. 2541-6 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Sylvie BIAJOUX est élue secrétaire de séance par 52 voix pour et 1 abstention (M. JAYR).

M. MUNERET n'a pas pris part au vote.

MMES CURNILLON, LOZANO et MM MICHON, BENMEDJAHED n'ont pas voté.

II- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Mme DUBOIS présente ce point.

Une présentation est jointe.

M. BENMEDJAHED revient sur l'augmentation des bases fiscales qui est de 1 point et non 1%. Il ne comprend pas le ralentissement de l'augmentation des recettes fiscales qui est de 2.2% en 2019 contre 1.2% en 2018.

M. GIRER explique qu'avant 2018, elle était de l'ordre de 4%.

M. BENMEDJAHED demande les affectations des budgets annexes en 2018 car la prévision pour 2019 est de 500 000 €.

Mme DUBOIS précise qu'en 2018, avaient été pris en compte les reversements de stock pour tout rééquilibrer. Après des échanges avec la Trésorerie, certains budgets peuvent rester en déséquilibre.

M. BENMEDJAHED revient sur le projet de salle de sports à Chalamont, prévu au PPI. Il aimerait réactiver l'étude de 6 000 € pour ce projet, permettant ensuite de savoir si c'est une structure intercommunale ou communale (avec fonds de concours).

M. GIRER prend note de cette demande.

M. BERNIGAUD rappelle l'augmentation des taxes de l'ex Centre Dombes depuis la fusion, il ne souhaite pas une nouvelle hausse.

M. GIRER répond que la Communauté de Communes de la Dombes n'a jamais voté d'augmentation de taxes. Suite à la fusion, il y a eu une imposition fiscale des services de l'Etat. La seule solution était de lisser cet accroissement sur une plus longue période. Pour 2019, le budget sera présenté sans augmentation de taxes.

M. MONIER explique qu'à la différence des taux des impôts précédemment évoqués, il n'était pas possible d'harmoniser les taux de TEOM de l'ex Chalamont et Centre Dombes.

Mme DUBOIS estime que les élus ont un rôle par rapport aux concitoyens pour expliquer la fusion et ses répercussions.

M. MUNERET est également contre une nouvelle augmentation des taxes. Il questionne sur certains investissements.

M. GIRER réaffirme que les taux n'augmenteront pas.

Pour les opérations d'investissements :

- Réalisation de pistes cyclables : 100 000 €. L'intitulé est maladroit, il s'agit en réalité davantage d'une somme prévue pour mettre en œuvre des tronçons de déplacement en mode doux. Lors de la présentation sur le tourisme, il est ressorti que des actions devaient être envisagées sur les sentiers, déplacement en mode doux. C'est une orientation budgétaire.

- Maison de santé de Chalamont : 400 000 €. Les professionnels de santé souhaiteraient agrandir le bâtiment. Une étude à 60 000 € est en cours pour analyser les besoins des professionnels, étudier la faisabilité financière et d'équilibre du projet.

- PCAET : 250 000 €. L'ONF a indiqué une opportunité pour une éventuelle acquisition de 50 hectares de forêts.

- Assainissement collectif : 85 000 €. Cela correspond à la fin de l'étude pour le transfert de la compétence et une réorientation du projet vers un service commun.

- Réalisation documents d'urbanisme : 48 000 €. C'est la suite et fin du SCOT.

Pour le fonctionnement :

- DSP Piscine Gisèle Baconnier : 300 000 €. La DSP avoisine les 260 000 € + 30 000 € pour les scolaires + 10 000 € de prévision. Comme toute ligne budgétaire au moment du DOB elle reste à affiner.

M. PAPILLON souhaite une précision sur les 200 000 € prévus en fonctionnement pour la plateforme numérique.

M. MATHIAS répond que c'est un outil, mis en place à travers Domb'Entreprendre, pour échanger entre les entreprises du territoire. Il est possible d'obtenir des subventions de la Région.

M. Jean-Pierre HUMBERT questionne sur l'endettement et la somme des 867 000 € à basculer en investissement.

M. GIRER rétorque que le bureau d'études Acti Public a intégré cette somme à la CAF.

En réponse à M. JAYR, l'étude sur le transfert de compétence de l'assainissement collectif en 2018 a coûté 98 000 €, avec une importante subvention de l'Agence de l'Eau.

M. GAUTHIER demande le coût de la DSP piscine, après les différents échanges.

M. GIRER indique que des précisions seront apportées pour le vote du budget.

M. MICHON interroge sur les fonds de concours.

M. GIRER explique qu'une proposition sera faite ultérieurement pour définir les contours et les modalités d'attribution des fonds de concours. Il revient sur le fonds de concours exceptionnel de Neuville les Dames de 200 000 €. Il n'a pas encore été versé. Le montage financier sera à revoir car entretemps, la compétence est devenue communautaire.

M. PAPILLON demande des précisions sur les 150 000 € de travaux pour le 2^{ème} et le 3^{ème} étage au siège.

M. GIRER indique que c'est une ligne budgétaire. Il est envisagé de regrouper les services communautaires de la CCD au siège à Chatillon pour des raisons d'économie. Le Département envisage de libérer le 1^{er} étage au cours de l'année 2019.

M. BERNIGAUD confirme les projets au niveau du Département.

En réponse à M. BENMEDJAHED, M. GIRER affirme que cela aura des conséquences sur les structures de Chalamont et Villars les Dombes.

M. FLAMAND questionne sur les 50 000 € pour la mutualisation et la proximité.

M. GRANGE rappelle que c'est la somme qui était inscrite en 2018 pour acheter du matériel. Il faudra rajouter une ligne pour aménager des locaux techniques à Chatillon puisque ceux de Villars ne devraient plus être utilisables. Les intervenants ont besoin de 3 500 € pour leur matériel. La MSAP va être développée.

M. PAPILLON demande si la CCD a prévu de rembourser les communes qui participent au dispositif MSAP.

M. GIRER prend note de cette question.

M. DUPRE précise qu'une somme pourrait être envisagée pour les fonds de concours sans que pour autant les conditions soient fixées.

M. MONIER rappelle qu'une nouvelle opération de containers enterrés pour le verre va être lancée. Il demande si des communes seraient intéressées. Le Plantay et St Georges sur Renon sont notées et Baneins est intéressée.

M. GIRER informe qu'il reste 570 000 € de fonds de concours antérieurement votés et pas encore demandés par les communes. Ce reliquat est conservé.

M. JAYR constate qu'il y a beaucoup d'études comme celle de la maison des étangs.

M. GIRER signale que la maison des étangs est un projet pour le tourisme et le développement économique. La consultation étant terminée, le montant est bien inférieur à la somme annoncée. Cela avoisinera les 25 000 € et des partenaires participeraient.

M. MICHON demande si la commercialisation du PAED à Mionnay est déjà envisagée.

M. GIRER espère des permis de construire en 2019 et des constructions achevées en 2020. L'aménageur a obligation de 800 emplois sur le parc. Aujourd'hui, 2 contacts annoncent 700 et 300 emplois.

M. PAPILLON demande un récapitulatif détaillé sur les 11 ans passés sur ce dossier.

M. GIRER rapporte que les dépenses avoisinent les 500 000 € et l'EPF a porté le foncier.

M. MUNERET constate que les ventes de terrain seront pour l'aménageur. La CCD bénéficiera de la CFE et des emplois sur le territoire.

M. GIRER acquiesce.

Monsieur le Président propose de passer au vote du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide, par 50 voix pour, 1 voix contre (M. Gabriel HUMBERT) et 2 abstentions (MM Jean-Pierre HUMBERT et DUPRE) :

- **De prendre acte** de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2019,
- **De prendre acte** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2019 organisé en son sein.

Mme LOZANO et MM BENMEDJAHED, MUNERET et MICHON n'ont pas pris part au vote.
Mme CURNILLON n'a pas voté.

INFORMATIONS DIVERSES

Délibération du bureau du 17 janvier 2019 :

- ✓ Approbation de l'avenant n°2 avec l'Arche des Bambins et Tom Pouce.

M. GIRER revient sur l'article de presse évoquant le jugement rendu suite à l'action de 17 conseillers contre le contrat de conception-réalisation passé avec l'entreprendre CITINEA pour la construction de la piscine Gisèle Baconnier NautiDombes. Il est étonné car la Communauté de Communes de la Dombes pourrait dire qu'elle a gagné et non perdu comme indiqué dans le journal. En effet, le Tribunal Administratif n'a pas donné suite à la demande des opposants de déclarer que le calendrier et les finances de la Communauté rendaient impossible la signature du contrat ; il n'a pas donné suite non plus à la demande d'annulation du contrat, mais en a prononcé la résiliation. Ceci faisait suite à un refus du Conseil d'Etat de faire droit à la demande des opposants.

Ce qui a pour conséquence de ne provoquer aucun effet, puisque ce contrat est déjà exécuté. Au contraire, la résiliation, à la différence de l'annulation, permet de conserver la garantie décennale sur le bâtiment. L'inverse aurait pu être très dommageable pour la CCD.

M. MUNERET rappelle que la procédure a été lancée, pas contre le projet de la piscine, mais pour ne pas avoir été associé à cette réflexion. Ce choix a été fait par l'ex Centre Dombes en décembre 2016 et non par la Communauté de Communes de la Dombes, c'est regrettable et pitoyable.

M GIRER revendique l'utilisation du mot de « pitoyable » puisqu'il l'a lui-même employé antérieurement dans une interview à la presse.

M. Jean-Pierre HUMBERT précise qu'ils ont attaqué ce projet pour un détournement de procédure. Il lit les conclusions du jugement : « le contrat conclu le 28 décembre 2016 entre la Communauté de Communes et le groupement mandaté est résilié sous réserve de son entière exécution ». La justice administrative a mis 2 ans, on sait qu'on ne va pas faire démolir la piscine aujourd'hui. C'était pour prouver aux concitoyens que la procédure n'était pas la bonne. On n'en tire aucune gloire. Il ajoute « Vous auriez lancé une piscine sous un marché public tout à fait normal, il y aurait eu absolument aucun problème. »

M. GIRER rétorque qu'il y avait un calendrier fixé et que ce projet avait été présenté plusieurs fois en réunion de préparation de fusion. Quand une minorité d'élus se permet d'attaquer les décisions de la collectivité, on a une grande idée de ce que représente l'intercommunalité pour certains.

M. GIRER termine avec cette intervention : « Je voudrais saluer l'immense courage de certains maires qui lors des vœux de leur commune se sont permis de dénigrer la Communauté de Communes, parfois de façon caricaturale, sans donner la parole au représentant de cette dernière. J'apprécie leur bravoure. J'avais oublié que la bonne éducation et la politesse ne faisaient pas partie de l'examen pour être Maire. »

Tenue du prochain Conseil Communautaire : Jeudi 07 mars à 19h00 à l'Espace Bel Air à Chatillon
Jeudi 11 avril à 20h00 à l'Atelier 208 à St André de Corcy

Fin de la séance : 22h50

Le secrétaire de séance,

Mme BIAJOUX



Le Président de la Communauté de
Communes de la Dombes,
M. GIRER

